

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMED
OULD ABDEL AZIZ, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE, PRESIDENT EN EXERCICE
DE L'UNION AFRICAINE, A LA 69^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, LE 24 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;

Messieurs les Délégués ;

Mesdames, Messieurs ;

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer, au nom de l'Union Africaine et au nom de la République Islamique de Mauritanie, à Votre Excellence Monsieur le Président Sam Kutesa mes vives félicitations et mes meilleurs vœux pour votre élection Président de la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Je suis très confiant dans le fait que votre sens de discernement et vos compétences ainsi que la longue expérience dont vous disposez à la tête de la diplomatie de votre pays frère, l'Ouganda, constituent le meilleur gage d'une bonne conduite des travaux de notre présente session et de sa réussite.

Je me réjouis également de souligner, ici, l'action remarquable de votre prédécesseur, Monsieur John W. Ashe, lors de sa présidence des travaux de la précédente session.

Je tiens aussi à adresser mes vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, pour les efforts louables qu'il n'a cessé de déployer au service de la paix et de la sécurité internationale et pour son option en faveur du dialogue, en tant que meilleur moyen pour aborder les questions internationales de l'heure.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

L'Assemblée Générale des Nations Unies est demeurée une tribune d'échange de points de vue et de discussion des grandes questions internationales qui touchent la vie des nations et des peuples. C'est ce qui lui a conféré une place

privilegiée au sein des diverses institutions du système des Nations unies. Cette rencontre annuelle, qui regroupe les dirigeants, est une précieuse opportunité pour parvenir à une vision globale répondant aux attentes des peuples du monde et proposant des solutions efficaces aux problèmes posés au niveau international.

Je saisis l'occasion de m'adresser à votre honorable assistance pour vous informer et informer le monde entier, à travers cette tribune, de ce que nous, les Africains, avons réalisé sur la voie du progrès et du développement, des problèmes auxquels notre jeune continent est confronté, de nos attentes de la communauté internationale et de nos aspirations en termes de contribution efficace dans la gestion du présent et de l'avenir de l'Humanité.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

De nombreux pays du continent africain ont enregistré des niveaux de croissance élevés, en dépit de la crise économique aigue qui continue de sévir dans le monde. Le taux de croissance moyen dans le continent a atteint 5% et tend vers 6%. Cette reprise économique est le fruit, entre autres facteurs, des politiques économiques éclairées, mise en œuvre par les gouvernements africains. C'est dans ce cadre que l'investissement local et étranger a été encouragé, que de nouvelles infrastructures ont été réalisées et qu'une attention particulière a été accordée aux franges les plus vulnérables de la société.

De même, les projets et activités générateurs de revenus ont été appuyés, contribuant ainsi de façon efficace à la lutte contre le chômage, en particulier dans les rangs des jeunes et des femmes.

L'Afrique œuvre, sans relâche, à se transformer d'un espace de consommation en une zone de production, pour garantir des millions d'opportunités d'emploi.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

La réalisation de l'autosuffisance alimentaire, le développement des industries agricoles et la lutte contre la pauvreté en milieu rural constituent des objectifs fondamentaux de l'Union Africaine.

A cet effet, un grand intérêt a été accordé aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage, lors des sommets africains successifs. C'est ainsi que l'année 2014 a été déclarée « année de l'agriculture et de l'autosuffisance alimentaire en Afrique ».

Le secteur de l'agriculture emploie près de 60% de la main d'œuvre et représente le tiers du produit intérieur brut au niveau du continent. C'est dans ce cadre, que le sommet africain a recommandé l'affectation de 10% des budgets des Etats africains au développement du secteur de l'agriculture.

Conscients de l'importance de la sécurité alimentaire, les gouvernements africains ont adopté des politiques efficaces pour le développement de ce secteur vital. Ces politiques réussies ont permis à certains pays africains d'atteindre l'autosuffisance, dans différents produits agricoles, pendant que d'autres pays progressent, avec assurance, sur cette voie.

En Afrique, nous aspirons à une coopération fructueuse avec nos partenaires, qui ouvrira les marchés internationaux à nos produits agricoles, permettra le développement de nos capacités, dans les domaines de la recherche agricole et nous offrira l'accès à la technologie développée et aux techniques de préservation de l'environnement.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

Lors de l'adoption des objectifs du millénaire, en 2000, l'Afrique n'avait pas encore élaboré une vision commune sur les grandes questions de

développement et sa voix n'a pas été suffisamment entendue. En dépit de cela, nous avons œuvré, avec sérieux et dynamisme, à la réalisation de ces objectifs. Aujourd'hui, l'Afrique parle d'une même voix, s'attèle à la réalisation du développement pour devenir un espace sain débarrassé des fléaux, des guerres et des conflits, et où prévalent la justice, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme.

Dans ce cadre, les dirigeants africains ont pris des décisions importantes sur des sujets essentiels pour le continent, parmi lesquels la vision de l'Union Africaine pour l'horizon 2063 et l'agenda de développement post 2015 qui s'articule, notamment, autour du développement des ressources humaines et l'éradication de la pauvreté, des pandémies et des maladies mortelles.

Nous rappelons que la lutte contre le Sida, le Paludisme et la tuberculose s'est renforcée, à travers de multiples programmes qui ont permis la poursuite des actions visant la réduction des effets de ces fléaux. Malgré ces efforts, les indicateurs dans le domaine de la santé nous incitent à redoubler d'efforts, pour consolider notre système de santé, améliorer ses infrastructures et l'accès à ses services et procéder à la formation et au perfectionnement de ses ressources humaines.

Dans ce cadre, les chefs d'Etat africains ont lancé, récemment, une forte initiative de lutte contre le Sida.

L'apparition du virus Ebola, en Afrique de l'Ouest, constitue un défi majeur et une dangereuse menace, en raison du nombre important de ses victimes et de la vitesse avec laquelle il se propage. Les mesures prises pour arrêter la propagation de ce fléau demeurent, jusqu'ici, insuffisantes et leur efficacité reste très limitée. En l'absence d'un traitement approprié, chaque jour qui passe le nombre des victimes augmente et l'aire de propagation du virus s'élargit pour englober de nouvelles zones. En dépit des mesures qu'elle a prises et les efforts qu'elle a déployés, l'Afrique n'est pas encore arrivée à faire face, avec succès, à cette épidémie.

En conséquence, j'adresse un vibrant appel à la communauté internationale pour œuvrer efficacement à la mise à disposition de vaccin, à assurer le traitement des personnes atteintes du virus Ebola, à renforcer les moyens de prévention, à arrêter sa propagation, à accroître les investissements dans le domaine de la

recherche scientifique en virologie, et à apporter l'aide aux pays touchés par ce fléau.

Dans ce cadre, nous saluons les actions et les initiatives entreprises par certains Etats et organisations internationales en faveur des pays touchés par la propagation de cette maladie.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

Le phénomène de l'immigration clandestine et les tragédies qu'il occasionne quotidiennement nous invitent à une action énergique, pour que des solutions efficaces et rapides soient trouvées. Nous ne pourrions nous contenter de compter les corps rejetés par les vagues sur les plages ou d'entreprendre des opérations de sauvetage, en pleine mer, pour des milliers d'immigrés entassés dans des embarcations de fortune.

L'immigration clandestine est un phénomène complexe, qui comprend des facteurs économiques et des pratiques liées au crime organisé. Par conséquent, la surveillance des frontières, quel que soit son niveau de vigilance, et les lois, quel que soit leur rigueur, demeureront incapables d'arrêter les vagues de migrants du Sud vers le Nord. Cela requiert donc, la recherche de solutions idoines prenant en considération les causes réelles de ce phénomène et permettant de créer les conditions appropriées pour garantir davantage d'opportunités d'emploi et de conditions de vie décente pour la jeunesse africaine.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

La bonne gouvernance constitue la condition préalable à la réussite des efforts de développement. L'élite politique africaine a pris, sérieusement, conscience de

cela et œuvre, avec engagement, à promouvoir les libertés collectives et la consolidation du système démocratique en tant que meilleur moyen de gestion des affaires publiques.

L'Union Africaine a pris des dispositions dissuasives contre toutes les tentatives de prise de pouvoir par les voies non démocratiques ; ce qui a permis de conforter la pratique démocratique, d'instaurer le pluralisme et de consacrer l'organisation d'élections transparentes.

Le système démocratique implique, par essence, la participation de toutes les composantes de la société civile. La nature des sociétés africaines a imposé l'instauration d'une discrimination positive en faveur des femmes, leur permettant l'accès aux fonctions électives et aux sphères de prise de décision en vue de garantir davantage de justice.

Dans le même cadre, les plans de développement et les politiques économiques et sociales mises en œuvre, dans les pays africains, accordent une priorité absolue à la jeunesse. Les prévisions indiquent que la population du continent atteindra, à l'horizon 2050, trois milliards d'individus dont, environ, deux tiers de jeunes. Cette situation démographique, spécifique au continent, requiert l'orientation des investissements vers les infrastructures et les services sociaux, comme elle impose, aux gouvernements, d'accorder la priorité à l'habitat, à l'emploi, au développement des ressources humaines, à la santé et à la diversification des sources d'énergie. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur l'enseignement et sur la formation professionnelle qui répond aux besoins du marché de l'emploi, ce qui contribuera à lutter efficacement contre le chômage.

En effet, le chômage auquel font face nos sociétés n'est pas consécutif à l'inexistence d'opportunités d'emploi, mais résulte, dans la plupart des cas, d'une inadéquation entre les profils des sortants de l'enseignement avec les besoins réels du marché du travail.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

L'Afrique est, aujourd'hui confronté à de nombreux défis dans le domaine de la sécurité : la multiplication des foyers de tension, le terrorisme, le crime organisé et le trafic de la drogue, des armes et des personnes. Tous ces défis revêtent un caractère transfrontalier. Plusieurs facteurs ont contribué à la précarité de la situation sécuritaire dans certaines régions de l'Afrique dont on peut citer le déficit en matière de gouvernance démocratique, les séquelles de vieux antagonismes sociaux et culturels, les difficultés économiques avec ce que cela engendre comme tensions sociales, ainsi que le fait que les systèmes éducatifs sont peu performants ce qui entraîne des taux élevés de chômage et de délinquance juvénile.

Pour faire face à ces défis, l'Union Africaine a institué des mécanismes efficaces, à travers le dispositif africain de paix et de sécurité qui comprend le Conseil de Paix et de Sécurité, et la Capacité africaine de réaction rapide aux crises.

En dépit des efforts déployés et des réalisations accomplies, la lutte contre le terrorisme demeure une responsabilité internationale qui requiert une étroite coopération entre tous les membres de la communauté internationale, dans la mesure où aucun pays, à lui seul, ne saurait éradiquer ce phénomène.

La coopération fructueuse entre le Conseil de Sécurité des Nations Unies et le Conseil africain de Paix et de Sécurité a permis de trouver des solutions à de nombreux conflits armés dans notre continent. Toutefois, et malgré ces efforts, la situation en Somalie demeure difficile et une solution définitive à cet épineux problème reste à trouver. De même, la situation en Libye, au Nord du Nigéria et en République Centre Africaine constituent, toujours pour nous, des sources de grande inquiétude.

En Libye, la situation dégénère de manière dangereuse et regrettable, présentant les prémisses d'une guerre civile qui menace l'unité du pays, expose ses fils à l'exil et risque d'étendre ses dangers aux pays voisins si la communauté internationale n'intervient pas pour aider les Libyens à trouver une solution pacifique et consensuelle garantissant l'unité et la stabilité de la Libye.

Au Nord du Nigéria, le mouvement Boko Haram continue de perpétrer ses actes criminels d'assassinats d'innocents, d'enlèvement de femmes et de destruction de villages entiers. Pour faire face à ce groupe terroriste, il est indispensable que

l'Afrique et la communauté internationale conjuguent leurs efforts pour entreprendre une action décisive en vue d'éliminer ce danger qui menace la région dans son ensemble.

Pour ce qui est de la République Centre Africaine, les efforts de la Force africaine de paix, avec l'appui des forces amies, a mis fin aux massacres et empêché le conflit d'évoluer vers une guerre civile globale. Cependant la situation demeure encore tendue, entre les composantes sociales du pays. Ce qui requiert, de notre part, l'encouragement des acteurs centrafricains à saisir la période de transition pour bâtir la confiance et transcender tout ce qui est de nature à entraver le processus de paix et de stabilité dans le pays.

Ces situations ne doivent pas occulter les réalisations accomplies, sur la voie de la consolidation de la paix dans de nombreuses régions qui étaient embrasées. Dans ce cadre, nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la région des Grands Lacs, au Nord Mali et en République du Sud Soudan.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

Le Sahel a été l'une des premières régions à souffrir du phénomène du terrorisme. Mais grâce à la coopération sécuritaire étroite entre les pays de la région et à la solidarité internationale, les terroristes ont été contraints à se replier loin des centres d'intérêt et les activités des réseaux du trafic illicite ont été paralysées. Les Africains ont fait face, de façon vigoureuse, à une situation difficile au Nord Mali. C'est ainsi que plusieurs pays du continent, aux côtés de forces internationales amies, ont affronté les groupes terroristes. Le danger du terrorisme a été éloigné des zones vitales qui constituaient une base de lancement des opérations terroristes criminelles. L'intervention française a été déterminante et est venue au moment opportun. De même, l'Histoire retiendra les grands sacrifices consentis et que les vaillants officiers et soldats tchadiens.

La région demeure exposée à des risques d'ordre sécuritaire qui sont désormais relativement réduits.

L'éradication du terrorisme au Sahel constitue un défi majeur auquel s'ajoutent les exigences de développement et de lutte contre la pauvreté. La corrélation entre développement et sécurité est étroite, tant il n'est point possible de concevoir un développement durable en l'absence de sécurité, ni d'instaurer la sécurité sans un développement global.

Dans ce sens, les pays de la région ont pris conscience de la nécessité de créer un cadre régional de coordination des efforts de développement de la zone, d'une part, et de la lutte contre le danger du terrorisme et du crime transfrontalier, d'autre part. C'est ainsi que fut créé le G5 Sahel, lors du sommet des Etats membres, tenu à Nouakchott en février dernier.

La communauté internationale est appelée à accompagner les Africains pour réaliser leurs aspirations légitimes à la paix, à la sécurité et au développement durable.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

Le conflit au Moyen Orient qui s'intensifie, d'un moment à l'autre, sans perspective de solution claire et définitive, en dépit des multiples initiatives arabes et internationales, constitue un danger permanent pour la paix dans le monde.

Les parties en conflits doivent consentir des sacrifices, parfois douloureux, et la communauté internationale est appelée à davantage de pression et d'action pour qu'une solution juste et rapide soit trouvée à ce conflit, solution basée sur les résolutions internationales en la matière, notamment celles qui garantissent au peuple palestinien l'instauration d'un Etat indépendant avec pour capitale Al Qods Echerive.

Aussi, la situation dangereuse en Syrie et en Irak, résultant de l'amplification du phénomène du terrorisme, constitue une source de grande inquiétude pour la communauté internationale.

Nous saluons les mesures prises, récemment, pour faire face aux groupes terroristes en Irak et invitons les parties en conflit en Syrie au rejet de la violence et à la négociation pour éviter à leur pays encore plus de destruction.

De même, la crise en Ukraine devra être résolue de manière pacifique et rapide pour préserver la paix dans le monde et éviter qu'elle n'évolue vers plus de tensions entre les grandes puissances.

Monsieur le Président ;

Majestés, Excellences, Altesses ;

Mesdames, Messieurs ;

Le continent africain aspire à renforcer sa présence dans les forums et les institutions internationales, en conformité avec sa dimension et son rôle, pour que ces forums et ces institutions soient plus représentatifs des peuples et des nations. Si l'Assemblée générale des Nations Unies est une institution internationale dans laquelle tous les pays sont représentés, de façon égale, le statut de membre permanent du Conseil de sécurité demeure le monopole d'un nombre restreint de pays. Ce privilège issu des résultats de la seconde guerre mondiale, au siècle dernier, n'exprime plus aujourd'hui la réalité géopolitique internationale et ne prend pas en considération les profondes mutations que le monde a connues. L'Afrique occupe, aujourd'hui, une place importante, dans le monde, et joue un rôle considérable au sein de la communauté internationale ; ce qui doit lui conférer une représentation permanente au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Il importe d'entamer des négociations, sur les conventions, pour l'élargissement des représentations permanentes et non permanente au sein du Conseil de Sécurité, afin de parvenir à des résultats dans les meilleurs délais.

L'instauration de la justice, au niveau international, implique également une réforme du système économique mondial, pour le rendre plus équitable à travers une plus grande dynamisation du rôle des Nations Unies dans les efforts de renforcement de la transparence, de la régulation du système financier et de l'encouragement des investissements nécessaires au développement durable.

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMED
OULD ABDEL AZIZ, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE, PRESIDENT EN EXERCICE
DE L'UNION AFRICAINE, A LA 69^{ème} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, LE 24 SEPTEMBRE 2014